



## DOSSIER PPCR (suite)

**URGENT : Le projet sera présenté par la Ministre au CTM du 7 décembre !**

**Réunis dans les premières RIS du SNUDI-FO 13, des centaines de collègues ont déjà pris position pour l'abandon du projet de transposition de PPCR dans l'Education Nationale, projet qui menace nos droits, notre statut, nos carrières et nos salaires, et du projet gouvernemental d'évaluation des enseignants qui en découle !**

**Salaires, promotions, évaluations, mobilité imposée...  
Rien n'est acceptable dans PPCR !**

- Fuveau (syndiqués au SNUDI-FO 13, au SE-UNSA 13 et non syndiqués)
- La Bouilladisse (syndiqués au SNUDI-FO 13, au SE-UNSA 13, à la CGT Education 13 et non syndiqués)
- Châteaurenard (syndiqués au SNUDI-FO 13 ; au SNUlpp13 et non syndiqués)
- Fos sur mer (syndiqués au SNUDI-FO 13 ; au SNUlpp13 et non syndiqués)
- Castel Roc – 13010 (syndiqués au SNUDI-FO 13 ; au SNUlpp13 au SE UNSA 13 et non syndiqués)
- Teisseire- 13008 (syndiqués au SNUDI-FO 13, au SE-UNSA 13 et non syndiqués)
- Air Bel - 13011 (syndiqués au SNUDI-FO 13, au SE-UNSA 13 et non syndiqués)
- Prado-Plage - 13008 (syndiqués au SNUDI-FO 13 et non syndiqués)
- Longchamp - 13004 (syndiqués au SNUDI-FO 13, au SE-UNSA 13 et non syndiqués)
- Sinoncelli - 13001 (syndiqués au SNUDI-FO 13, au SE-UNSA 13 et non syndiqués)
- Pharo Catalans - 13007 (syndiqués au SNUDI-FO 13 ; au SNUlpp13 et non syndiqués)
- Frais Vallon -13013 (syndiqués au SNUDI-FO 13 et non syndiqués)
- Château Burzio-Les Fabrettes -13015 (syndiqués au SNUDI-FO 13 et non syndiqués)
- Marseille 1-2-3 (syndiqués au SNUDI-FO 13 et non syndiqués)
- Arles (syndiqués au SNUDI-FO 13 et non syndiqués)
- St Martin de Crau (syndiqués au SNUDI-FO 13, au SNUipp 13 et non syndiqués)
- La Ciotat (syndiqués au SNUDI-FO 13 et non syndiqués)
- Aubagne-Roquevaire (syndiqués au SNUDI-FO 13, au SNUipp 13 et non syndiqués)
- Carry le Rouet (syndiqués au SNUDI-FO 13 et non syndiqués)
- Peynier (syndiqués au SNUDI-FO 13, au SE UNSA 13 et non syndiqués)
- Les Pennes Mirabeau/Vitrolles (syndiqués au SNUDI-FO 13 et non syndiqués)
- Châteauneuf les Martigues (syndiqués au SNUDI-FO 13 et non syndiqués)

Le Conseil syndical du SNUDI-FO 13 appelle les collègues dans leurs écoles à multiplier ces prises de position sous toutes ses formes (motion d'écoles, pétition...) pour exiger :

- l'abandon du protocole PPCR dont l'application remettrait en cause notre statut, nos conditions de travail
- Le retrait du projet gouvernemental d'évaluation qui en découle.

**Proposition de motion à faire signer en PJ ou à télécharger → [>ICI<](#)**

**Il y a urgence !**

**Le 7 décembre, la ministre va présenter le projet de décret sur l'évaluation au comité technique ministériel pour publication avant la fin de l'année.**

**Aucune voix des organisations syndicales  
ne doit se porter sur ce projet au CTM !**

**Toutes les infos sur notre site → [page spéciale « PPCR »](#)**

## PPCR-EVALUATION - Motion des enseignants de l'école .....

Nous, enseignants de l'école syndiqués au \_\_\_\_\_ et non syndiqués, avons pris connaissance de la décision gouvernementale de mettre en œuvre le protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations, protocole que les organisations majoritaires de la Fonction Publique FO, CGT et Solidaires ont refusé de signer) dans l'Education nationale. Cette décision fait peser les plus graves menaces sur nos droits, notre statut, nos carrières et nos salaires :

▪ **Salaires** : Le dispositif PPCR n'est pas synonyme de revalorisation salariale. Il prévoit un allongement de la carrière et la suppression du passage au grand choix et à l'ancienneté. Dans la plupart des cas, à échelon identique, le niveau des salaires nets sera inférieur à celui de 2010. Nous estimons que c'est inacceptable !

Stagiaires moins bien rémunérés qu'en 2010, hausse de la contribution retraite, blocage du point d'indice, conversion primes/points de l'ISAE sont autant d'outils du Ministère pour réaliser des économies sur le dos des personnels, qui lui permettront de financer quelques améliorations pour quelques-uns, très rares, qui accèderaient à la classe exceptionnelle.

▪ **Promotions** : La création d'une classe exceptionnelle réservée à une infime minorité contribuera à opposer les personnels les uns aux autres. Nous nous opposons aux promotions « à la tête du client » ! Nous revendiquons le droit effectif pour tous d'atteindre l'indice terminal du corps !

▪ **Evaluations** : Le gouvernement ressort le projet du Ministre Châtel d'une évaluation par compétences avec un bilan professionnel annuel en lieu et place de l'inspection avec une note chiffrée. L'IEN choisirait les 30% de collègues qui pourraient bénéficier du qualificatif « excellent » leur permettant éventuellement (au plus 2 fois dans la carrière en classe normale) d'avoir une réduction d'ancienneté d'un an pour passer au 7ème ou au 9ème échelon, d'accéder ensuite plus rapidement à la hors-classe et éventuellement à la classe exceptionnelle.

C'est la liberté pédagogique individuelle qui est attaquée et mise en cause. C'est la généralisation aux titulaires de l'injuste système d'évaluation des stagiaires en y ajoutant le clientélisme. Alors qu'avec la calamiteuse contre-réforme des rythmes scolaires, les ingérences des élus politiques se multiplient dans nos écoles, nous serions maintenant évalués notamment sur notre « contribution à l'action de la communauté éducative » et notre « coopération avec les parents d'élèves »...

C'est-à-dire qu'il nous faudrait accepter de renoncer à nos droits statutaires et à notre indépendance professionnelle, pour espérer bénéficier d'une promotion !

▪ **Mobilité forcée** : PPCR a pour objectif « d'adapter » le statut des personnels aux différentes lois de territorialisation et de permettre la mobilité des agents dans les 3 fonctions publiques. Dans l'Education nationale, le processus est en cours avec notamment la fusion des corps des psychologues scolaires et la fusion des formations des enseignants spécialisés... un pas de plus vers le corps unique des enseignants, contraire à l'existence de corps spécifiques garantissant les droits et les statuts de chaque catégorie de personnel.

### **Salaires, promotions, évaluations, mobilité imposée... Rien n'est acceptable dans PPCR !**

Ce qui n'était pas acceptable en 2012 avec le décret Châtel n'est pas plus acceptable aujourd'hui avec le projet PPCR Vallaud Belkacem. C'est pourquoi nous demandons :

### ***L'abandon du projet de transposition de PPCR dans l'Education nationale et du projet gouvernemental d'évaluation des enseignants qui en découle !***

NOM Prénom	Fonction	Syndiqué(e) au ...	Signature

**A renvoyer par mail à [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org) ou fax au 09.57.49.82.49**

La FNEC FP FO, la CGT Educ'action et SUD Education alertent les personnels :

**Le projet de réforme de l'évaluation est dangereux, la ministre doit le retirer !**

Nos organisations ont décidé de s'adresser ensemble à tous les personnels pour les alerter et les mobiliser. La ministre a décidé de refondre l'évaluation des personnels enseignants.

[Voir la suite de l'appel](#)

---

**POUR EN SAVOIR +** *PPCR, une accumulation de régressions !*

- ➔ Une évaluation arbitraire, un couperet dans la carrière,
- ➔ Un accompagnement sous contrainte des enseignants tout au long de sa carrière
- ➔ Aucune garantie d'un accès à la hors-classe d'ici la fin de sa carrière
- ➔ Classe exceptionnelle réservée et limitée à 20% « d'élus exceptionnels » : c'est encore pire que ce qui avait été annoncé par la Ministre !

[Lire le communiqué de la FNEC FP FO du 10 nov.](#)

[Dossier 4 pages sur le projet d'évaluation](#)

[Projet de grille d'évaluation des enseignants](#)

---

**Regroupons-nous pour défendre nos droits et nos conditions de travail !**

Participons nombreux aux **Réunions d'Information Syndicale** organisées par le SNUDI-FO 13 dans le département, pour discuter notamment de ce projet PPCR-évaluation et d'en exiger ensemble le retrait !

**Voir toutes les dates → [>ICI<](#)**

---

**Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :  
Syndiquez-vous au SNUDI-FO**

**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**

**Nouvelle carte 2017 déjà disponible → [>ICI<](#)**

**Mes avantages :**

- 1/** Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois non commencés en 2017)
- 2/** Paiement par virement bancaire. (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)
- 3/** 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.
- 4/** Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

**Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!**

**Vous ne désirez plus recevoir nos mails d'infos ?**

Il suffit d'envoyer un mail à l'adresse : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org) avec la mention « désinscription de la liste de diffusion »